

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf: EB/GH/BK/D21-2020

Séance du 9 juillet 2020 – Convocation du 3 juillet 2020

Présidente de séance : Eric BELOT

Secrétaire de séance : Hélène BOCHYNSKI

Présents :

Eric BELOT, Eva ARTETA CRISTIN, Florence GAGNEUR, Edith ORESTA, Severine DEJOUX, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Jacqueline HUGONNET, Hélène BOCHYNSKI, Jacques PIOTELAT, Madeleine COMTE, Fouzia ZIDANE

Absents excusés :

Annie MEGARD

Nombre de conseillers	
En exercice	13
Présents	12
Votants	12
Exprimés	12

### Objet : Désignation des membres des commissions d'appel d'offres 2020 - 2026

Le Président du CCAS explique que la commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres :

- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle choisit l'offre la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux,
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Elle se compose d'au moins 5 membres :

- Le Président du CCAS
- 2 membres titulaires
- 2 membres remplaçants

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Après en avoir délibéré,
- Nomme les membres suivants chargés de le représenter au sein de la Commission d'Appel Offres :
  - o Membres titulaires :
    - Eva ARTETA CRISTIN
    - Jacques PIOTELAT
  - o Membres remplaçants :
    - Edith ORESTA
    - Guillemette DEBORDE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-sur-Saône, le 09 juillet 2020  
Le Maire, Président du CCAS  
Eric BELOT.

Acte rendu exécutoire après

-Dépôt en Préfecture le 15 juillet 2020

-Publication ou affichage le 15 juillet 2020

Eric BELOT, Maire, Président du CCAS.

